



Saint-Maurice sur Adour

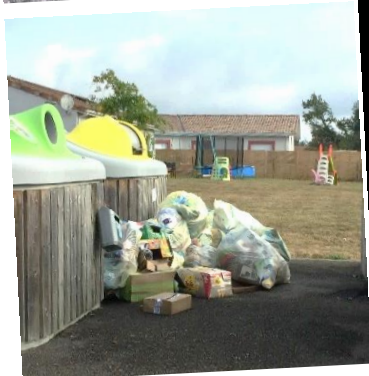
Bulletin communal 2020



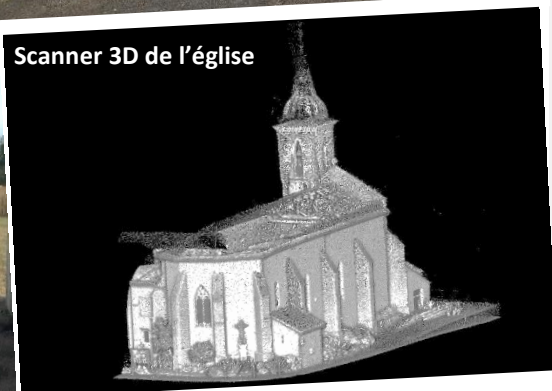
Octobre 2020



L'ancienne mairie



Scanner 3D de l'église



SOMMAIRE

- 2** Le mot du maire – Etat civil
- 3** L'école
- 4-5** Vos élus et leurs engagements
- 6-7** Civisme et respect de la voie publique
- 8-9** Les associations Saint-Mauriçoises
- 10** Un peu d'histoire : notre Mairie
- 11** Le budget communal
- 12** Infos pratiques

Parution : octobre 2020

Nombre d'exemplaires : 330

Nr ISSN 2726.0003

Madame, Monsieur, chers administrés,

La nouvelle équipe municipale, élue le 15 mars 2020, s'est définitivement installée le 26 mai 2020. Il était important, à mes yeux, de vous proposer un bulletin municipal que je qualifie « d'intermédiaire ». Cette année restera inédite, pas comme les autres. Cela nous amène à un réel besoin de fraternité, de proximité et de solidarité entre nous tous, Saint-Mauriçoises et Saint-Mauriçois. La crise sanitaire, la crise économique ne sont pas terminées à ce jour, nous devons faire face à tous nos engagements que ce soit dans nos familles, au travail et au niveau de notre commune. La pandémie a modifié nos habitudes et nous avons dû réinventer notre façon de vivre et de communiquer.

Plus que jamais, le Conseil Municipal et l'ensemble du personnel sont mobilisés. Le travail en commissions municipales structurées et notre participation significative à la Communauté de Communes du Pays Grenadois attestent notre engagement avec détermination, réalisme et humilité. Notre volonté s'inscrit dans la poursuite des actions engagées par les équipes précédentes, et dans le cadre d'un budget maîtrisé porteur d'avenir.

La cohésion sociale demeure l'une de mes priorités. La fermeture temporaire des activités associatives, hormis celles d'extérieur, a déjà des conséquences pour certaines et certains d'entre nous. Je souhaite un retour rapide à la normale pour redonner confiance et dynamisme que Saint-Maurice sur Adour a naturellement eu depuis toujours.

Notre Ecole, confrontée aux contraintes sanitaires liées à la Covid 19, a su s'adapter pour assurer les cours en présentiel ou à distance selon la période. Je remercie publiquement le corps enseignant, le personnel communal et les parents d'élèves pour cette mobilisation exemplaire, pour l'enseignement et l'accueil périscolaire.

Et puis, dans ce contexte, nous devons faire preuve de civisme ; j'en appelle fortement à la responsabilité de chacun dès le début de ce mandat.

L'histoire de notre village, notre devoir de mémoire, seront développés à chaque parution tout comme les services de la mairie. Des réparations d'entretien et de fonctionnement au niveau de l'Eglise, de l'Ecole, du stade, de la cantine scolaire, ont été faites ainsi que le changement de notre véhicule utilitaire. L'avant-projet concernant la création d'appartements locatifs sur le terrain « Dupeyron » est en cours d'élaboration. Nous reviendrons plus précisément sur les réalisations et les projets à venir, dans le prochain numéro.

Je conclurai en précisant que les valeurs de la ruralité auxquelles je suis particulièrement attaché, la défense des biens communs et des services publics à l'attention de chacun d'entre vous, sont les supports de ma totale implication et de celle de tout mon Conseil Municipal, à votre service...

Continuez à prendre soin de vous et de vos proches !

Bien cordialement,

Jean-Pierre BRETHOUS
Maire, Vice-Président de la CCPG



Etat Civil



Naissances : La municipalité adresse ses félicitations aux parents :

FLORES CAMPOS Miliano,	15 janvier 2019	GAUGAIN Théo	02 septembre 2019
SALIS Maxence	13 mai 2019	DOYENARD Nathan Gabriel	28 mars 2020
POUILLET Valentine	18 mai 2019		

Mariages : La municipalité adresse ses vœux de bonheur à :

RIGNAULT Didier et BODIN Ingrid le 18 juillet 2020
CATHELAN Ludovic et MOUREU LARRANG Sylvie le 25 juillet 2020



Décès : La municipalité adresse ses sincères condoléances à la famille de :

DOURTHE Roland	06 février 2019	CASTEL Odette	06 avril 2020
CHALDU Anthony	16 juin 2019	SALMON Jean-Marie Désiré	27 juin 2020
FIGON Chantal, Madeleine	17 juin 2019	JOSEPH Guy, Luc	07 juillet 2020
GONZALEZ Manuel, Dionisio, Pierre	23 juin 2019	JUDET ép. FOIREST Céline, Maïote	07 août 2020




Du côté de l'école : une année scolaire ...inédite !



L'année avait pourtant bien commencé, ponctuée par quelques sorties ou manifestations traditionnelles : concert au pôle culturel de Saint-Pierre du Mont, participation à « Mont de Marsan sculptures », marché de Noël en décembre avec la confection de nos pizzas « maison » et enfin, petit Carnaval coloré en février 2020...



Mais à la mi-mars, tout a changé !

M. Coronavirus  s'est invité à la fête, obligeant tout le monde à se confiner, entraînant aussi la fermeture de toutes les écoles de France et de Navarre.

Comme beaucoup d'autres, notre petit village a dû réagir vite et au mieux. Grâce à l'implication de tous (élus, corps enseignant, parents d'élèves, personnel communal, infirmières scolaires) une organisation pratique a été trouvée en accord avec le protocole sanitaire du moment : télétravail pour les élèves et accueil des enfants des personnels prioritaires (du village et de Grenade), bouleversant pour un temps les habitudes de chacun.

Au mois de juin, tous les enfants, dont les parents souhaitaient une reprise scolaire, ont pu être accueillis en classe, à la cantine ou en garderie, dans le plus strict respect des consignes sanitaires (gel, masques, distanciations sociales).

L'école a repris, oui, mais les adultes étaient masqués et les enfants ne pouvaient réellement rien se partager si ce n'est cette nostalgie d'une école insouciante d'avant « covid ».

Heureusement, le dernier jour d'école s'est terminé par une journée très agréable au stade. Tout le monde a pu retrouver le sourire autour d'un pique-nique et des jeux de plein air fort appréciés par petits et grands.

Espérons juste que cette situation inédite ne se renouvelle pas cette année scolaire...



**URBANISME ET ENVIRONNEMENT****Responsable :** Thierry CLAVEBernard BALLAND, François BOCQUET, Jean-Luc DOUMENJOU
Elodie GICQUEL, Philippe LIBIER, Anne MANDON et Karine RICAUD**Thierry CLAVE, 56 ans, 1^{er} adjoint****COMMUNICATION****Responsable :** Thierry TAUZIAFrançois BOCQUET, Jean-Luc DOUMENJOU, Elodie GICQUEL,
Monique LACROUTS, Philippe LIBIER et Karine RICAUD**Karine RICAUD, 42 ans****ANCIENS COMBATTANTS ET DEFENSE****Responsable :** Bernard BALLANDJean-Luc DOUMENJOU, Monique LACROUTS, Philippe LIBIER
Karine RICAUD et Thierry TAUZIA**Bernard BALLAND, 64 ans****FLEURISSEMENT****Responsable :** Catherine AUGUCHONFrançoise DUPIELLET, Mélanie BOGNEKO
et Monique LACROUTS**Françoise DUPIELLET, 56 ans****Jean-Luc DOUMENJOU, 62 ans****SOCIALE****Responsable :** Monique LACROUTSCatherine AUGUCHON, Jean-Luc DOUMENJOU
et Mélanie BOGNEKO**Mélanie BOGNEKO, 32 ans****Monique LACROUTS, 63 ans***Le maire est président de droit de toutes les commissions municipales.*

au sein des différentes commissions.



Thierry TAUZIA, 48 ans, 2^{ème} adjoint

FINANCES

Responsable : Thierry TAUZIA

Joël BATS, Thierry CLAVE, Jean-Luc DOUMENJOU
Françoise DUPIELLET et Elodie GICQUEL



Joël BATS, 62 ans, 3^{ème} adjoint

TRAVAUX, VOIRIE, BATIMENTS ET CHEMINS RURAUX

Responsable : Joël BATS

Bernard BALLAND, François BOCQUET, Thierry CLAVE,
Jean-Luc DOUMENJOU, Anne MANDON et Karine RICAUD



Anne MANDON, 53 ans



Catherine AUGUCHON, 44 ans

COMMISSION SCOLAIRE

Titulaires : Catherine AUGUCHON et Mélanie BOGNETKO

Suppléantes : Elodie GICQUEL et Karine RICAUD

AGRICULTURE ET DFCI

Responsable : Joël BATS



Catherine AUGUCHON, Thierry CLAVE,
Françoise DUPIELLET et Mélanie BOGNETKO



Elodie GICQUEL, 36 ans



Philippe LIBIER, 50 ans

ANIMATION, SPORTS, VIE ASSOCIATIVE et FETES

Responsable : Catherine AUGUCHON

Françoise DUPIELLET, Mélanie BOGNETKO, Monique LACROUTS,
Philippe LIBIER, Karine RICAUD, Thierry TAUZIA,
ainsi que tous les présidents d'association et la directrice de l'école



François BOCQUET, 53 ans

Nous avons la chance d'habiter un village où il fait bon vivre et pourtant, il faut régulièrement rappeler les règles à respecter pour continuer à profiter de ce cadre de vie privilégié.

Pensez-vous respecter votre voisinage ?

La tonte de la pelouse, le bricolage, écouter de la musique tout en s'amusant dans la piscine ou les instants de partage entre amis autour d'un barbecue, parfois tard dans la nuit, sont des moments très agréables mais vous n'êtes pas seuls.

Les nuisances sonores que vous produisez peuvent engendrer des désagréments pour votre entourage.

Il faut être attentif, respecter autrui et se demander si nous tolérerions le bruit que nous générons.



Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants doivent être exécutés durant les horaires suivants :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
Le samedi de 9h à 12h00 et de 15h à 19h00
Le dimanche et jour férié de 10h à 12h00

Ces derniers temps, nos amis les chiens, sont régulièrement source d'agacement et de plaintes de la part de nombreux administrés.



Aboier est certes un comportement normal pour un chien mais les aboiements prolongés et intempestifs ne constituent plus un inconvénient normal de voisinage mais bien une nuisance sonore qui devient de fait verbalisable.

Lorsqu'il s'éloigne de son domicile, un chien est considéré en « état de divagation » et risque de causer involontairement des problèmes :

- Morsure d'une personne ou d'un autre animal
- Panique d'une personne ayant peur des animaux
- Accident de la route

et surtout une forte probabilité de se faire écraser.

Les déjections sont également un sujet d'agacement. Même si le ramassage de ces dernières restent un devoir, cela devrait plus être perçu comme un geste d'hygiène afin éviter de donner une mauvaise image du milieu cynophile.

Les animaux sont une grande source de bonheur, faites-en sorte que cela soit également le cas pour votre voisinage.

Déjections canines : Ce n'est pas à eux de "ramasser" !



En tout état de cause, vous restez responsable de leurs agissements.

Pensez-vous respecter l'environnement ?

L'installation de conteneurs enterrés a permis à la commune de limiter la pollution visuelle et odorante de nos déchets. Malgré cela, nous retrouvons trop souvent des sacs poubelles ou autres encombrants aux abords de ces sites de collecte. Ces incivilités obligent les employés communaux à intervenir deux fois par semaine pour nettoyer les abords.

Pour compléter ce dispositif, la déchèterie de Grenade sur l'Adour vous accueille presque tous les jours de la semaine pour recycler les encombrants, les déchets végétaux, les produits dangereux, ...

Parfois, nous constatons que certains conteneurs sont saturés. Pour pallier ce problème, le Sictom a rajouté des tournées de ramassage à compter du mois d'octobre et étudiera, s'il y a lieu, la nécessité de rajouter des conteneurs sur les sites sous-dimensionnés.

Dans l'attente de ces actions, vous pouvez déposer vos déchets dans les autres points de collecte de la commune. **Cela ne justifiera jamais le fait de déposer les poubelles au pied de ces derniers.**



LES ENCOMBRANTS SONT À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE

La déchèterie de Grenade-sur-l'Adour est ouverte le lundi de 14h00 à 18h00, le mardi, mercredi et vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, et le samedi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

La période du confinement a permis à certains d'entre nous de nous rendre compte combien nous étions chanceux de posséder un extérieur.



L'entretien et le nettoyage des rues de notre village sont assurés par le personnel communal.

Toutefois, chaque Saint-Mauriçois est responsable de l'état du trottoir qui borde sa propriété et en particulier, de la végétation dépassant de son jardin. Cette dernière ne doit pas empiéter et gêner la circulation des personnes.

Cette règle s'applique également pour les arbres menaçants le long des routes.

Le brûlage des déchets végétaux est interdit dans les zones résidentielles tout comme dans les zones rurales.

La tonte régulière des pelouses participe à donner une belle image de notre commune et plus particulièrement de votre quartier. De plus, elle évite l'éventuelle prolifération des nuisibles (serpents, rats, ...)

En cas de conflit avec votre voisin, la meilleure des solutions restera toujours la discussion courtoise. Si la situation ne s'améliore pas, votre interlocuteur est le Maire, responsable de la tranquillité publique dans sa commune.

Toutes ces incivilités sont punies par la loi.

Pour éviter d'en venir à une verbalisation systématique des contrevenants, nous souhaitons fortement que les comportements changent.



8

Nos associations

Association Culture, Loisirs et Fêtes

Co-présidents : Frédéric FOIREST ☎ 06 12 55 44 51
Alain NIETHEN ☎ 06 76 46 96 89

L'assemblée générale du comité des fêtes se tiendra le samedi 19 décembre 2020.

Cette assemblée sera l'occasion de revenir sur les manifestations qui ont pu avoir lieu au cours de l'année 2020 mais surtout de souligner que malgré la situation de crise sanitaire, la mobilisation et la motivation de l'ensemble du comité restent intactes.



Ce nouveau bureau souhaite poursuivre la dynamique associative et solidaire qui s'est concrétisée par des animations dont le succès n'est plus à prouver.

La soirée tropicale, la soirée Gasconne, l'accueil de la troupe de théâtre « Saint-Cricq Haut Délire », mais aussi le retour du défilé de chars et du feu d'artifice pour les fêtes patronales, attestent de la volonté du comité de proposer aux Saint-Mauriçois des manifestations variées tout en maintenant des traditions qui nous rassemblent tous.

L'ouverture du bar associatif « l'Ephémère » en est l'illustration. Ce projet discuté depuis quelques années a connu dès sa mise en place un succès qui en a fait le rendez-vous « café du village » attendu sur la commune.

Dès que la situation le permettra, un calendrier d'ouverture de « l'Ephémère » sera diffusé auprès des Saint-Mauriçois. Le comité remercie chaleureusement toutes les personnes qui s'impliquent régulièrement dans l'organisation et la réalisation de ces manifestations.

Pour que tout ceci soit possible nous avons besoin de la mobilisation du plus grand nombre, pour le plaisir de tous.

Société de Secours Mutuel de Saint Vincent de Paul



Président : Bernard de LACHAUX
Contact : Hubert Clavé ☎ 05 58 45 92 38

La Société de Secours Mutuel St Vincent de Paul compte actuellement 37 adhérents. Elle a pour vocation l'entraide humaine et financière d'une famille endeuillée par le décès de l'un de ses adhérents.

Depuis 2 ans, la Société a souhaité ouvrir son champ d'action vers un accompagnement attentionné auprès des adhérents les plus vulnérables. Cette année en particulier, le contexte de la pandémie de la COVID 19 a renforcé cette orientation. En effet, rendre visite, téléphoner, être attentif à ceux d'entre nous qui sont plus fragiles, est à la fois un geste de soutien dans l'épreuve mais aussi une continuité des valeurs transmises par notre vie rurale.

"Il suffit parfois d'un tout petit coup de pouce pour changer la vie d'autrui. Ainsi va la solidarité." Patrick Louis RICHARD

L'Assemblée générale de la Société de Secours Mutuel Saint Vincent de Paul se tient chaque année au mois de janvier et peut, à cette occasion, accueillir de nouveaux membres.

Amicale des Anciens et Loisirs pour Tous

Président : Yves GROS ☎ 05 58 45 40 56

En cette fin d'année 2019, nous comptons 120 adhérents. Malheureusement, en 2020, année noire due à la crise sanitaire que nous connaissons, l'Amicale a dû annuler toutes ses sorties. Seule l'assemblée générale, en janvier, et l'après-midi crêpes, en février, ont pu être maintenues.

Aujourd'hui, l'association est en sommeil et nous préviendrons nos adhérents dès que la reprise de nos activités sera possible.

Saint-Mauriçoises et Saint-Mauriçois, soyez les bienvenus dans notre association.

Pour ceux qui souhaiteraient adhérer à notre amicale, nous vous attendons lors de notre Assemblée Générale en janvier 2021 et espérons que cette nouvelle année nous apporte à nouveau des bons moments à vivre ensemble.





Président : Joël BATS ☎ 06 13 61 24 67

L'association Communale de Chasse Agréée de Saint-Maurice sur Adour compte aujourd'hui 33 membres.

Au cours de la saison passée, nous avons lâché 180 faisans et prélevé 14 chevreuils, 5 renards et 4 sangliers.

A l'issue de l'Assemblée Générale 2020, M. Michel Dupèbe a souhaité passer la main après 17 ans de présidence. Nous le remercions pour le travail accompli durant ces nombreuses années. En raison des restrictions sanitaires, le repas communal de la chasse semble pour l'instant fortement compromis.

Fanny Club Saint-Maurice

Président : Maurice LAFITTAU-DUGARRY ☎ 06 23 18 22 27

Malgré les aléas que nous endurons tous depuis des mois, le club de pétanque continue à vivre. A ce jour, nous comptons 26 licenciés qui s'entraînent régulièrement et avec beaucoup de sérieux.

Sur le plan sportif, les garçons sont toujours qualifiés en demi-finale du trophée des Landes. Nous conservons toutes nos chances d'accéder à cette finale tant convoitée.

Les féminines auront l'occasion de défendre les couleurs de Saint-Maurice lors du trophée féminin à Saint-Martin de Hinx le dimanche 18 octobre.



Si vous souhaitez pratiquer ou découvrir ce sport, n'hésitez pas à venir nous rejoindre.



USMG - Union Saint Maurice / Grenade

Président : Yann BRAU ☎ 06 17 09 17 13

Fin mars, suite au confinement, l'Union St Maurice/Grenade Football a dû mettre fin prématurément à sa saison.

Durant cette période sans football, les dirigeants ne sont pas restés inactifs et en ont profité pour préparer la création du Groupement Football Club ADOUR.

Ce groupement n'est que la suite logique de l'entente en école de football, existante depuis plusieurs années, entre les clubs de l'USMG, Maurrin et Cazères. Le siège social du groupement sera maintenu à Saint-Maurice sur Adour.

Cette nouvelle organisation permettra la création d'un poste de **Responsable Technique Jeunes (RTJ)** actuellement en cours de finalisation.

Ce nouveau logo et ces nouvelles couleurs sont la base d'un projet nécessaire à la survie du football en pays grenadois.



Pour les séniors, ils continueront à pratiquer sous les couleurs de l'USMG.

Nous vous tiendrons régulièrement informés du devenir de ce club.

Nous remercions la municipalité de St Maurice soucieuse de nous accompagner de manière concrète et efficace sur ce nouveau projet.

Bonne saison sportive à tous.

Relais paroissial de St-Maurice sur Adour

Contact paroisse St Pierre – St Paul du Marsan

Pour toutes informations sur les différents sacrements, la catéchèse ou les intentions de messes, contacter Karine la secrétaire au presbytère de Grenade sur l'Adour :

☎ 05 58 45 42 24 @ paroisse.stpierre-stpaul@orange.fr

Une messe est assurée à St-Maurice le samedi toutes les 3 semaines.

Notre curé : Bernard DUBASQUE

Depuis un an, une équipe de laïcs, en lien avec le curé, assure le service des funérailles.



Idéalement située au centre du village dans un bâtiment ancien joliment réhabilité, il pourrait sembler évident pour tout nouveau Saint-Mauriçois que sa place a toujours été là.

Pourtant, au gré des besoins et des moyens de la commune, elle a connu bien des déménagements.

De simple chambre communale louée à un particulier en 1810 (localisation inconnue), elle déménageait en 1836 avec l'école, elle aussi en recherche de locaux, dans la Maison Lamarque, acquise par la commune. Cette maison, aujourd'hui détruite, était située dans la rue principale du village au n° 7 de la rue de l'Ecole (1). Elle était composée de 4 pièces : une allouée à la Mairie, une à l'école publique et les deux dernières constituant le logement de l'instituteur.

Elle fut vendue le 23 décembre 1894, date à laquelle école et Mairie déménageaient dans ce qui à l'époque s'appelait la maison Rodde, et qui est toujours l'école de nos jours (2).

L'école occupait le rez-de-chaussée du bâtiment comme aujourd'hui.

Le logement du maître, qui était également secrétaire de Mairie, et la Mairie proprement dite, se trouvaient au premier étage.

La cohabitation n'était pas toujours facile. L'épouse du maître n'appréciait que modérément les allées et venues des Saint-Mauriçois qui se rendaient à la maison commune en traversant ses appartements.

Le projet de divorce était dans l'air !!!

C'est pourquoi, après avoir fait ses comptes, le conseil municipal décida, fin des années 1920, de construire une Mairie indépendante, sur un terrain lui appartenant et qui se situait à la sortie du village de l'époque (3).

Cette troisième Mairie, constituée d'un bâtiment unique d'un étage, abritait au rez-de-chaussée, la salle communale et au premier étage, le bureau de monsieur le Maire ainsi que la salle du Conseil.

Elle fut, pendant 47 ans, le point central de l'administration mais aussi de la vie de la commune.

Les anciens se souviennent, dans les années 60-70, s'y être rendus le dimanche après-midi pour y regarder la télévision noir et blanc mise à leur disposition mais aussi assister à des pièces de théâtre et autres animations.

La population augmentant, elle était devenue bien trop exigüe et fut vendue en 1975 pour devenir, après le rajout de deux extensions par les nouveaux propriétaires, ce haut lieu Saint-Mauriçois qu'a été le restaurant : le Relais de la Marianne. Désormais maison d'habitation, elle se situe 216 rue du Centre.

La municipalité ayant racheté le terrain juste en face, elle y fit édifier la nouvelle Mairie, ainsi qu'une véritable salle des fêtes pouvant accueillir les banquets et représentations théâtrales et folkloriques des troupes Saint-Mauriçoises de l'époque (4).

La Mairie occupait trois pièces en enfilade sur la partie gauche du bâtiment (aujourd'hui, local des Anciens et cuisines), correspondant au secrétariat, au bureau du Maire et à la salle du Conseil.

Les besoins en locaux de stockage et la nécessité de disposer d'une cuisine fonctionnelle pour répondre à l'augmentation des manifestations, entraînèrent en 1993 un ultime déménagement de la Mairie pour le bâtiment que vous connaissez aujourd'hui (5). La cantine scolaire fut rajoutée par la suite dans la continuité du bâtiment.



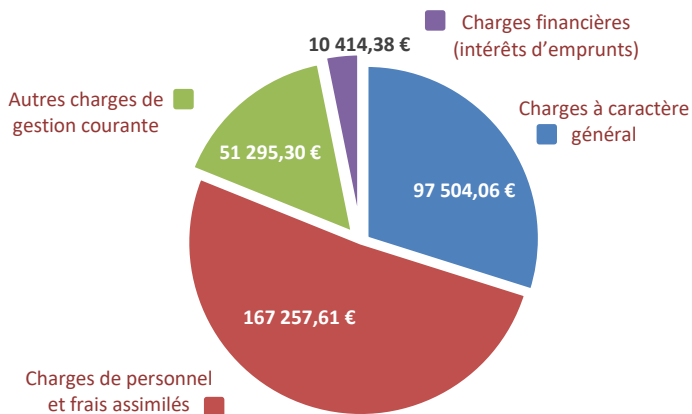
Ancien relais de la Marianne



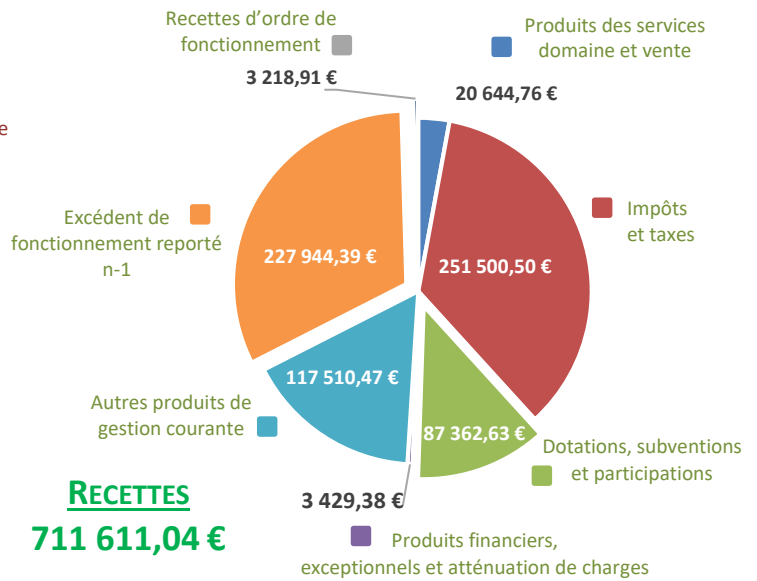
COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Examiné et approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal le 05 mars 2020

Fonctionnement

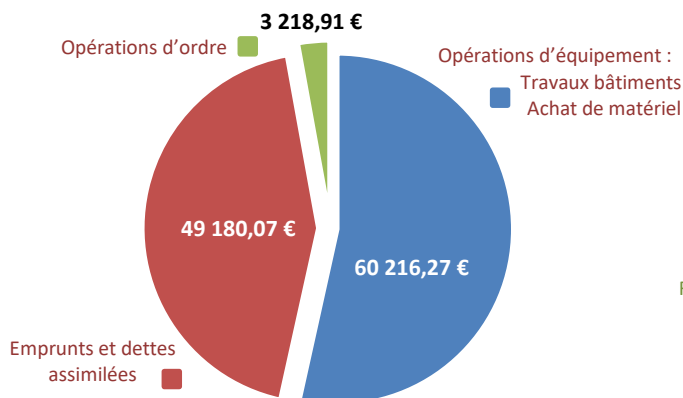


DEPENSES :
326 471,35 €

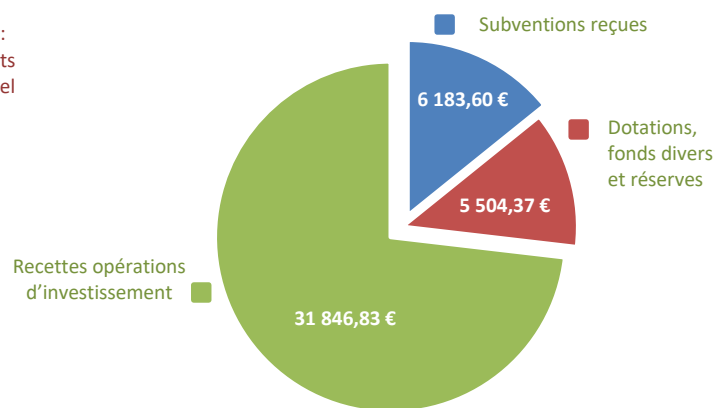


RECETTES
711 611,04 €

Investissement



DEPENSES :
112 615,25 €



RECETTES
43 534,80 €

Excédent de fonctionnement : 385 139,69 €

Déficit d'investissement : - 69 080,45 €

soit un résultat de clôture pour l'exercice 2019 de **316 059,24 €**.

299 028,05 € ont été affectés à la Section Fonctionnement et **86 111,64 €** à la section Investissement. Le déficit d'investissement de **-69 080,45 €** de la section Investissement est reporté sur l'exercice suivant.

LOTISSEMENT DU MAYRE

Faisant l'objet d'un budget séparé, le résultat global de clôture de l'exercice 2019 affiche un excédent de : **41 018,39 €**. Après les travaux de finition des espaces verts, le reliquat de **40 032,86 €** correspondant à l'excédent de fonctionnement du budget du lotissement est reversé au budget principal de la commune (Délibération du 01 juillet 2020)

BUDGET 2020

Exceptionnellement, cette année, en raison de la mise en place tardive du nouveau Conseil Municipal, ce dernier a approuvé à l'unanimité le budget communal suivant :

Section Fonctionnement : 684 573,91 €

Section Investissement : 221 934,42 €

Compte tenu des projets d'investissement finalisés, il a été décidé pour 2020 de ne pas augmenter la part communale des taxes locales.

ETAT DE L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

Au 1^{er} janvier 2020, la dette de la commune s'élevait à **332 947,09 €**.

Dans le budget 2020, **50 972,78 €** ont été affectés au remboursement du capital et **8 510,56 €** à celui des intérêts.

12 Saint Maurice sur Adour

INFOS UTILES



LA MAIRIE

☎ 05.58.45.95.10
☎ 05.58.05.96.80
@ saint.maurice40@wanadoo.fr

Jours et heures d'ouverture de la Mairie

Lundi et Vendredi : de 08h30 à 12h30
et de 14h00 à 17h00
Mardi et Jeudi : de 14h00 à 17h00

TARIFS SCOLAIRES

Cantine : Repas : 3.00 € par enfant et par jour.

Accueil périscolaire :

Par enfant et par trimestre

Matin et soir :

Matin ou soir :

Fréquentation occasionnelle :

familles non imposables familles imposables

28 € 30 €

18 € 20 €

18 € 20 €

TARIFS LOCATION SALLE POLYVALENTE

	1 jour	2 jours sup	Réunion	Caution
Pour les Saint-Mauriçois	150 €	70 €	gratuit	300 €
Pour les usagers hors commune	260 €	100 €	60 €	520 €

Par délibération du Conseil Municipal en date du 03 juin 2015, un supplément de 70 € sera exigé aux bailleurs pour non-respect du nettoyage et du rangement de la salle.

Assistantes maternelles agréées

La commune en compte 2 à ce jour

Mesdames FOUQUES Céline ☎ 06 63 72 20 10
VIGOUROUX Térésa ☎ 06 37 13 09 73

Concessions cimetière et columbarium

Se renseigner auprès de la mairie



Inscriptions listes électorales

Pensez à vous inscrire dans votre mairie en vous munissant d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile dans la commune.

Amicale des donneurs de sang du Pays Grenadois



Larivière St Savin le lundi 09 novembre de 15h à 19h

Nous vous invitons tous à une plus grande solidarité car les besoins sont toujours très importants.

Des bénévoles seraient les bienvenus.

Régie eau et assainissement du Pays Grenadois

Pour toute information, contacter :

☎ 05 58 45 90 30

@ contact@eau-paysgrenadois.fr

☎ 06 38 18 31 29

En cas d'urgence uniquement



Communauté de communes du Pays Grenadois

Secrétariat Communauté de Communes :

☎ 05 58 45 44 42

@ secretariat@cc-paysgrenadois.fr



Communauté de Communes DU PAYS GRENAOIS

Numéros d'urgence

Protéger :

Baliser avant et après le lieu de l'accident.

Alerter : avec maximum de précision sur le lieu de l'accident.

Secourir : rester près des blessés sans les déplacer, les couvrir.

SAMU : 15

Pompiers : 18

Police ou gendarmerie : 17

N° unique européen : 112



Une urgence ?

Envoyez un SMS au 114 ou

114, numéro d'urgence pour les personnes avec des difficultés à entendre ou à parler.

URGENCE
114

+ D'INFOS

www.urgence114.fr



Centre anti poison Bordeaux : 05 56 96 40 80

